



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 janvier 2022

N°1884

RÉUNION À BERCY AVEC LES ACTEURS DU MONDE SPORTIF

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises, et Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports, ont réuni aujourd'hui les représentants de l'écosystème sportif pour évoquer l'impact des dispositions prises par le Gouvernement pour endiguer la reprise de l'épidémie et leurs conséquences pour le sport professionnel, l'événementiel sportif ou encore les entreprises des loisirs sportifs marchands représentés par le Conseil social du mouvement sportif (CoSMos), l'Association nationale des ligues de sport professionnel (ANLSP), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), GL Events, l'Union Sport&Cycle et Active- FNEAPL.

Au cours de cet échange, les ministres ont détaillé les aides économiques auxquelles le secteur sportif pourra élargir pour faire face aux restrictions mises en place, notamment :

- L'activité partielle sans reste à charge qui est réactivée pour les structures confrontées aux limitations de jauges et à l'interdiction de vente de boissons et nourriture dans les ERP, et celles qui perdent plus de 65% de chiffre d'affaires.
- L'aide « coûts fixes » au titre de décembre et janvier pour les structures qui perdent plus de 50% de leur chiffre d'affaires. Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'une aide compensant 90 % de la perte d'exploitation (70 % pour les entreprises de plus de 50 salariés).

Roxana Maracineanu a rappelé que le secteur sportif a été lourdement impacté depuis 2 années par les dispositions prises pour lutter contre la crise sanitaire mais aussi fortement accompagné par l'État avec plus de 8 milliards d'aides économiques transversales et sectorielles, comme la compensation des pertes de billetterie. Il demeure toutefois très fragile et nécessite un accompagnement spécifique.

Les ministres ont indiqué que des travaux sont en cours concernant les exonérations de cotisations sociales et la réactivation d'un dispositif d'avoirs. Ils se sont montrés attentifs à la question des seuils d'éligibilité aux dispositifs d'accompagnement et au soutien aux ETI.

Concernant les Prêts Garantis par l'État, Bruno Le Maire a confirmé que les entreprises en situation de grave tension de trésorerie pourront bénéficier d'un allongement jusqu'à 10 ans (au lieu de 6 ans aujourd'hui) des délais de remboursement. Après avoir pris contact avec leur banque, ces entreprises devront s'adresser à la Médiation du crédit de la Banque de France ou aux conseillers départementaux de sortie de crise.

Contact presse Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
presse.mineco@cabinets.economie.gouv.fr

Contact presse Ministère délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises
presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

Contact presse Ministère délégué chargé des Sports
sec.presse.sports@sports.gouv.fr
01 40 45 90 15